

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Digidekpo, azand, fille de

Origine : Batayo s.v. et de Sapita e.v. femme

Chefferie : du village de lcl. Po camp de la

Poste : F.P. Ruhengeri

Profession :

Nº du R.E. : 1749

Nº du R.M.P. : 2809/Pus

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 27.11.40

Entré, le : 27.11.40

Condamné, le : 27.11.40

1/4 de peine :

Sortie, le : 4.12.40

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Ruhengeri



10234

Le Gardien,

Dant

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL de Police

Reg. du M. P. N° _____
Registre du rôle N° _____

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de _____ police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du

11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à _____

de recevoir et emprisonner le nommé

Digideklio, agoun de fille de
Balayo v.v. et de Wagita v.v. femme du soldat
du camp de la F.T. Ruhengeri.
condamné par jugement du Tribunal

en date du

27.11.

1930 devenu irrévocable le

193

à 7 j. s. P. 8-1, 60 f dr F.I. del 7 j. ou 1 j. e. P.e.

du chef d. inf à l'art. 142 a du décret du 24.7.1918

Ruhengeri, le 27.11.1930.

L'Officier du Ministère Public,

V. Vanthier